

216C0458
FR0000130007-OP026-E02

10 février 2016

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'échange visant les titres de la société.

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

- 1 - Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 5 février 2016, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre publique d'échange initiée par la société de droit finlandais Nokia Corporation visant les actions et les différentes obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océanes 2018¹ », « Océanes 2019² » et « Océanes 2020³ ») émises par la société ALCATEL LUCENT, elle a reçu en dépôt (i) 426 695 572 actions ALCATEL LUCENT, (ii) 4 795 096 Océanes 2018, (iii) 19 971 720 Océanes 2019, et (iv) 56 644 832 Océanes 2020.

Par ailleurs, 52 286 499 actions ALCATEL LUCENT représentées par des *American Depositary Shares* (ADS) ont été apportées à la réouverture de l'offre publique réalisée en parallèle aux Etats-Unis par Nokia Corporation.

Au total, la société Nokia Corporation détient (i) 2 795 977 950 actions ALCATEL LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 91,25% du capital et au moins 91,17% des droits de vote de la société ALCATEL LUCENT⁴, (ii) 211 579 445 Océanes 2018⁵, (iii) 57 852 372 Océanes 2019⁶, et (iv) 72 783 038 Océanes 2020⁷.

- 2 - Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre ainsi que les dates et conditions de l'admission des actions nouvelles Nokia Corporation sur Euronext Paris⁸.

¹ « Océanes » émises le 3 juillet 2013 (cf. notamment prospectus ayant reçu le visa AMF n°13-305 du 26 juin 2013), d'une valeur nominale unitaire de 1,80 €, d'échéance le 1^{er} juillet 2018, portant intérêt au taux annuel de 4,25%, donnant droit d'obtenir par conversion 1,06 action ALCATEL LUCENT pour 1 obligation, étant précisé que ce ratio d'attribution d'actions est ajusté en cas d'offre publique, conformément aux modalités du prospectus et que ledit ratio est par conséquent de 1,26.

² « Océanes » émises le 10 juin 2014 (cf. notamment prospectus ayant reçu le visa AMF n°14-254 du 2 juin 2014), d'une valeur nominale unitaire de 4,11 €, d'échéance le 30 janvier 2019, portant intérêt au taux annuel de 0,00%, donnant droit d'obtenir par conversion 1 action ALCATEL LUCENT pour 1 obligation, étant précisé que ce ratio d'attribution d'actions est ajusté en cas d'offre publique, conformément aux modalités du prospectus et que ledit ratio est par conséquent de 1,28.

³ « Océanes » émises le 10 juin 2014 (cf. notamment prospectus ayant reçu le visa AMF n°14-254 du 2 juin 2014), d'une valeur nominale unitaire de 4,02 €, d'échéance le 30 janvier 2020, portant intérêt au taux annuel de 0,125%, donnant droit d'obtenir par conversion 1 action ALCATEL LUCENT pour 1 obligation, étant précisé que ce ratio d'attribution d'actions est ajusté en cas d'offre publique, conformément aux modalités du prospectus et que ledit ratio est par conséquent de 1,28.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 3 063 984 431 actions représentant au plus 3 066 886 477 droits de vote (estimation ne prenant en compte qu'une partie de la perte des droits de vote double attachés aux actions apportées à l'offre), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Représentant 99,62% des Océanes 2018 en circulation.

⁶ Représentant 37,18% des Océanes 2019 en circulation.

⁷ Représentant 68,17% des Océanes 2020 en circulation.

⁸ Il est précisé que l'assemblée générale extraordinaire de la société Nokia Corporation a approuvé, le 2 décembre 2015, les résolutions autorisant l'émission des actions Nokia à remettre dans le cadre de l'offre.